

21.12.2006 – 12:50 Uhr

Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse: Convention tarifaire approuvée par le Conseil fédéral

Berne-Liebefeld (ots) -

Les partenaires à la convention se réjouissent d'apprendre que le Conseil fédéral a décidé d'approuver, le 21 décembre 2006, la convention tarifaire entre santésuisse et pharmaSuisse.

Lors de sa séance du 21 décembre 2006, le Conseil fédéral a approuvé la convention signée entre les associations faitières des caisses-maladie et des pharmaciens. Il donne ainsi son accord à la poursuite du modèle de rémunération basée sur les prestations (RBP), appliqué avec succès par les pharmaciens.

En 2001, la convention tarifaire a introduit un système qui a permis de corriger les incitations à vendre des médicaments toujours plus chers. Le fait que les prestations du pharmacien soient directement rémunérées permet en effet de promouvoir des formes de médication avantageuses et économiquement intéressantes. Ce modèle a finalement entraîné des économies de 750 millions de francs.

La nouvelle convention remédie aux dernières lacunes du système. Jusqu'à présent, les clients qui achetaient de temps en temps un médicament avantageux étaient pénalisés, tout particulièrement s'ils le payaient comptant. L'ancien forfait patient de Fr. 9.20 était en effet prélevé pour trois mois quelle que soit la situation. Ces prestations seront désormais fournies lors de chaque achat pour 3.25. Les patients occasionnels économisent donc Fr. 5.95 de la sorte.

L'autre amélioration concerne le nom des tarifs, rendus plus explicites. Les termes de «validation médicaments» pour l'ancien forfait pharmacien et de «validation traitements» permettent au patient de savoir immédiatement de quelle prestation il s'agit. Ces prochaines semaines, santésuisse et pharmaSuisse informeront le grand public des avantages de cette nouvelle convention.

Le Conseil fédéral a limité son approbation jusqu'au 31 décembre 2008 dans la mesure où il perçoit encore d'autres possibilités d'amélioration dans quelques secteurs et où il veut permettre aux parties à la convention de procéder aux adaptations nécessaires.

Contact:

Nello Castelli
santésuisse
Tel.: +41/78/653'50'16
E-Mail: nello.castelli@santesuisse.ch

Marcel Wyler
pharmaSuisse
Tel: +41/31/978'58'58
E-Mail: marcel.wyler@pharmasuisse.org

Internet: www.pharmaSuisse.org